

Communiqué de presse

Loire
Atlantique

Département de Loire-Atlantique

Hôtel du Département
3, quai Ceineray – CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
loire-atlantique.fr

Contacts presse :

- service.presse@loire-atlantique.fr - 02 40 99 11 13
- Anaïs Hubert - 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice - 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet - 02 40 99 17 45

Nantes, le 16 décembre 2019

**Création d'un syndicat mixte portuaire regroupant 13 ports du département
au 1^{er} janvier 2020**

Le syndicat mixte des Ports de Loire-Atlantique hisse la grand-voile !

Le monde de la plaisance et du nautisme connaît actuellement de profondes évolutions. Les besoins des usagers d'aujourd'hui sont bien différents de ceux en cours lors de la construction des différents ports de plaisance.

Pour s'adapter à ces évolutions, répondre aux attentes des usagers des ports, faciliter les nouvelles pratiques du nautisme pour les familles, vacanciers ou habitants des territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé une réflexion en collaboration avec les acteurs du territoire. **Faire évoluer la gestion des ports pour maintenir leur attractivité s'est avéré essentiel dans ce contexte.**



Après échanges avec les collectivités concernées (communes et intercommunalités), le Département a proposé la **création d'un syndicat mixte portuaire** associant des collectivités territoriales concernées pour mutualiser la gestion des ports de Loire-Atlantique.

Le 1^{er} janvier 2020, le syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance sera officiellement créé. Il inaugure une nouvelle organisation pour les ports du Département.

Les missions du syndicat mixte portuaire

Dès le début 2020, le Département de Loire-Atlantique et les communes de **Piriac-sur-Mer, Préfailles, La Plaine-sur-Mer et Saint-Michel-Chef-Chef mettent leurs ports en commun** dans le tout nouveau Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Loire-Atlantique. La **ville de Pornic** et la **communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz** et les communes du **Croisic** et de **La Turballe** ne sont pas des autorités portuaires mais viennent **rejoindre le syndicat mixte au titre de l'intégration du port dans son territoire.**

Les **ports concernés** sont : La Turballe, Le Croisic, Pornic Gourmalon (vieux port en échouage) et La Noëveillard, Piriac-sur-Mer, Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-mer La Gravette et Le Cormier, Préfailles, et 4 ports fluviaux : Nantes Erdre, Sucé-sur Erdre, Nort-sur-Erdre, Blain.

Le syndicat mixte portuaire aura pour compétence :

- L'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation des équipements portuaires
- La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie dans le domaine portuaire ainsi que la gestion des espaces publics dans les interfaces ville-port
- De mener des études en matière d'observation, de stratégie et de prospective.

Ce syndicat portera également **des investissements lourds** comme **l'entretien des digues et quais**, les **opérations de dragage** dans le cadre d'un schéma départemental partagé avec les services de l'État, et éventuellement mènera des missions d'ingénierie pour le compte de tiers.

Le syndicat portera également les **grands projets de développement portuaire** comme le réaménagement du port de La Turballe, celui du port de Pornic actuellement en réflexion ou un projet d'évolution du port de Piriac-sur-Mer qui pourrait être initié.

Avec cette première mise en commun, le Syndicat mixte représente déjà **13 ports pour 4 500 places.**

À terme, en réunissant l'ensemble des ports du territoire départemental, maritimes comme fluviaux, **il pourrait représenter un potentiel allant jusqu'à 17 ports pour 7 000 places.**

Ainsi regroupés et animés par des objectifs devenus communs à tous, les **ports de Loire-Atlantique seront mieux armés pour affronter la concurrence extérieure** ainsi que les mutations en cours dans le domaine de la plaisance et du nautisme ou les évolutions du monde de la pêche. Dans le même temps, ils s'affirment comme les vaisseaux amiraux d'**un territoire** qui part vraiment à la **reconquête de son identité maritime.**

